

Questionnaire antirépublicain du Cran adressé aux mairies... Edifiant ! Par Daniel Pollett

écrit par Daniel Pollett | 6 décembre 2013



Les informations Internet Orange de mercredi dernier nous apprennent que :

« République et diversité » et le Conseil représentatif des associations noires (Cran), tous deux présidés par Louis-Georges Tin, ont adressé aux 50 plus grandes villes de France un questionnaire pour évaluer leurs actions concrètes en matière de lutte contre le racisme.

Y figuraient notamment les questions suivantes :

« Combien d'adjoints sont issus de la diversité? La mairie finance-t-elle des associations antiracistes? Prend-elle en compte le bilan des entreprises en la matière quand elle attribue des marchés publics? »

On y apprend que les communes les mieux notées sont Villeurbanne, Montreuil et Paris. Les moins bien notées sont Marseille, Aix-en-Provence et Versailles.

On est surpris de lire notamment que Montreuil figurerait parmi les cinquante plus grandes villes de France, mais on ne s'étonnera pas qu'elle soit parmi les mieux notées.

Ce qui est révélateur, c'est que ce questionnaire très explicite prétend situer dans la lutte contre le racisme le nombre d'adjoints issus de la « diversité ». **En quoi une appartenance ethnique serait-elle un gage de compétence en matière d'administration territoriale ?** Il faudrait donc choisir des adjoints non plus en fonction de leur crédibilité d'expérience, d'intelligence ou de savoir-faire, mais selon une appartenance de diversité d'origine. **Ce n'est pas plutôt cela qui serait du racisme ? Choisir ou exclure quelqu'un en fonction de sa race ?**

« La mairie finance-t-elle des associations anti-racistes » ? Et alors, une mairie déjà le plus souvent face à des impossibilités financières relatives à ses obligations communales, devrait financer des associations dont l'anti-racisme est à sens unique et le nombre d'adhérents inversement proportionnel aux subventions qu'elles perçoivent déjà ?

« Prend-elle en compte le bilan des entreprises en la matière quand elle attribue des marchés publics ? » Voilà où nous en sommes : les marchés publics ne devraient pas non plus être attribués selon la règle du « mieux disant » (discutable mais légale) ou du meilleur service proposé même coûteux, mais en fonction de la proportion de son personnel issu de la « diversité ». **On retrouve là la première question : compétence ou origine ethnique ? Anti-racisme ou racisme ?**

En vérité, certains veulent imposer une diversité à laquelle il ne serait pas demandé de compétence particulière, mais dont l'omniprésence justifierait son implantation même non intégrée.

On a le fond de commerce qu'on peut, mais cela se voit de plus en plus, même parmi les aveugles volontaires qui commencent à ouvrir les yeux...

Daniel Pollett